

DEPARTEMENT DES HAUTES PYRENEES

COMMUNE D'AGOS -VIDALOS

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
12 avril 2018**

L'an deux mille dix-huit, les douze avrils à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, dûment convoqué le quatre avril deux mille dix-huit, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur ABBADIE Jean-Marc.

Nombre de membres		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Votants : 10 dont 1 procuration
10		

Présents :

M. ABBADIE Jean-Marc, Maire -

Madame MOURET Simone - Messieurs BATTISTON Patrick - LACRAMPE Alain, Adjoints –

Madame GALCERA Valérie -

Messieurs ASELMAYER Yves – MAYSTRE Yves- SOUTRIC Pierre - VERGE Didier

Procurations : LANCIEN Catherine donne procuration à SOUTRIC Pierre

Secrétaire de séance : MOURET Simone

Désignation du secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, nulle observation n'est faite, il est approuvé à l'unanimité.

Approbation de l'ordre du jour.

2018/ 13 - Adoption du Compte de gestion 2017 – Budget Lotissement de Poume

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ABBADIE Jean-Marc,

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme,

n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2018/ 14 - Adoption du Compte administratif 2017 – Budget Lotissement de Poume

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ABBADIE Jean-Marc,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par ABBADIE Jean-Marc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	149 954.81				149 954.81	
Opérations exercice	5 089.96	314 869.82	264 843.96	118 597.84	269 933.92	433 467.66
Total	155 044.77	314 869.82	264 843.96	118 597.84	419 888.73	433 467.66
Résultat de clôture		159 825.05	146 246.12			13 578.93
Restes à réaliser						
Total cumulé		159 825.05	146 246.12			13 578.93
Résultat définitif		159 825.05	146 246.12			13 578.93

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

2018/ 15 - Adoption du Compte de gestion 2017 – Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ABBADIE Jean-Marc

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections

budgétaires annexes ;
3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2018/ 16 - Adoption du Compte Administratif 2017 – Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ABBADIE Jean-Marc

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par ABBADIE Jean-Marc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		95 222.35	14 596.83		14 596.83	95 222.35
Opérations exercice	19 238.63	53 557.14	79 478.08	76 183.78	98 716.71	129 740.92
Total	19 238.63	148 779.49	94 074.91	76 183.78	113 313.54	224 963.27
Résultat de clôture		129 540.86	17 891.13			111 649.73
Restes à réaliser	54 220.00				54 220.00	
Total cumulé	54 220.00	129 540.86	17 891.13		54 220.00	111 649.73
Résultat définitif		75 320.86	17 891.13			57 429.73

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018/ 17 – Affectation des résultats de l'exercice 2017 – Budget Eau et Assainissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. ABBADIE Jean-Marc

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget Eau et Assainissement,

Prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°) SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>Résultat excédentaire de l'exercice 2017</i>	34 318.51 €
<i>Excédent cumulé au 31/12/2016</i>	95 222.35 €
<i>Excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2018</i>	129 540.86 €
<i>Restes à réaliser en dépenses</i>	54 220.00 €
<i>Restes à réaliser en recettes</i>	

Excédent cumulé avec restes à réaliser

75 320.86 €

2°) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice 2017	3 294.30 €
Déficit cumulé au 31/12/2016	14 596.83 €
Déficit cumulé à affecter	17 891.13 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement
Comprenant les restes à réaliser.....
- Supplément disponible.....
- b) Affectation libre en réserve d'investissement.....
- Supplément disponible.....
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....

Inscription au budget 2018

Total à inscrire au 001 en recettes.....	129 540.86 €
Total à inscrire au 001 en dépenses.....	
Total à inscrire au compte 1068 en recettes..... (un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au 002 en recettes.....	
Total à inscrire au 002 en dépenses.....	17 891.13 €
Restes à réaliser à inscrire en invest. Dépenses.....	54 220.00 €
Restes à réaliser à inscrire en invest. Recettes.....	

2018/ 18 – Approbation du budget primitif de l'Eau et de l'Assainissement 2018

M. le Maire présente le budget primitif 2018 qui a été établi pour l'Eau et l'Assainissement. Il précise que le vote de la section de fonctionnement doit être fait chapitre par chapitre. Pour ce qui concerne la section d'investissement le vote se fait par opération.

Après avoir examiné la section de fonctionnement et la section d'investissement, les membres du conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, le budget primitif 2018 concernant l'Eau et l'Assainissement qui s'établit comme suit :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	102 562.00	102 562.00

Investissement	521 658,00	521 658,00
Total du budget	624 220.00 €	624 220.00 €

2018/ 19 - Adoption du Compte de gestion 2017 – Budget Communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ABBADIE Jean-Marc

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

2018/ 20 - Adoption du Compte Administratif 2017 – Budget Communal

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de ABBADIE Jean-Marc

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par ABBADIE Jean-Marc après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	43 911.91			216 967.40	43 911.91	216 967.40
Opérations exercice	211 960.79	116 905.20	376 211.50	425 463.56	588 172.29	542 368.76
Total	255 872.70	116 905.20	376 211.50	642 430.96	632 084.20	759 336.16
Résultat de clôture	138 967.50			266 219.46		127 251.96
Restes à réaliser	48 306.00	69 530.00			48 306.00	69 530.00
Total cumulé	187 273.50	69 530.00		266 219.46	48 306.00	196 781.96
Résultat définitif	117 743.50			266 219.46		148 475.96

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2018/21bis - Affectation des résultats 2017 – Budget principal + reprise du Budget Lotissement

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M.ABBADIE Jean-Marc
Après avoir entendu l'exposé du compte administratif du Budget principal,
Prend acte des résultats de l'exercice qui se décomposent de la façon suivante :

1°) SECTION D'INVESTISSEMENT

Résultat déficitaire de l'exercice 2017	95 055.59 €	
déficit cumulé au 31/12/2016	43 911.91 €	
excédent cumulé à reprendre au compte 001 ex 2018	- 138 967.50 € + 159 825.05 € = + 20 857.55 €	
Restes à réaliser en dépenses	48 306.00 €	
Restes à réaliser en recettes	69 530.00 €	
excédent cumulé avec restes à réaliser	- 117 743.50 € + 159 825.05 € = + 42 081.55 €	

2°) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Résultat excédentaire de l'exercice 2017	49 252.06 €	
Excédent cumulé au 31/12/2016	216 967.40 €	
Après affectation en 2017 des résultats de 2016		
Excédent cumulé à affecter	266 219.46 € - 146 246.12 € = + 119 973.34 €	

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide :

- a) Résorption obligatoire du déficit éventuel d'investissement
Comprenant les restes à réaliser.....
- Supplément disponible.....
- b) Affectation libre en réserve d'investissement.....
- Supplément disponible.....
- c) Affectation en diminution des charges de fonctionnement.....

Inscription au budget 2018

Total à inscrire au 001 en recettes.....	20 857.55 €
Total à inscrire au 001 en dépenses.....	
Total à inscrire au compte 1068 en recettes..... (un titre de recettes sera établi pour ce montant)	
Total à inscrire au 002 en recettes.....	119 973.34 €
Total à inscrire au 002 en dépenses.....	
Restes à réaliser à inscrire en invest. Dépenses.....	48 306.00 €
Restes à réaliser à inscrire en invest. Recettes.....	69 530.00 €

2018/ 22 – Approbation du budget primitif de la Commune

M. le Maire présente le budget primitif 2018 qui a été établi pour la Commune.

Il précise que le vote de la section de fonctionnement doit être fait chapitre par chapitre. Pour ce qui concerne la section d'investissement le vote se fait par opération.

Après avoir examiné la section de fonctionnement et la section d'investissement, les membres du conseil municipal, ADOPTE à l'unanimité, le budget primitif 2018 de la Commune qui s'établit comme suit :

BUDGET COMMUNE	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	542 762.00	542 762.00
Investissement	255 657,00	255 657,00
Total du budget	798 419.00 €	798 419.00 €

2018/ 23 – Demande de subvention – Agence de l'eau Adour Garonne – Travaux réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire expose que le projet de réaliser **des travaux sur le réseau d'assainissement** et dont le coût prévisionnel s'élève à 372 820 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ADOPTE le projet de réaliser **des travaux sur le réseau d'assainissement** pour un montant de 372 820 € HT,
- SOLLICITE une subvention de l'Agence Adour Garonne la plus haute possible.

2018/24 – Demande de subvention – Conseil Départemental – Travaux réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire expose que le projet de réaliser **des travaux sur le réseau d'assainissement** et dont le coût prévisionnel s'élève à 372 820 € HT est susceptible de bénéficier d'une subvention.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ADOPTE le projet de réaliser **des travaux sur le réseau d'assainissement** pour un montant de 372 820 € HT,
- SOLLICITE une subvention du Conseil Départemental la plus haute possible.

2018/25 - Encaissement chèques retard sur loyer (appartement n°43B, avenue du Lavedan)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le locataire a quitté le 30 mars 2018 l'appartement situé au 43B, avenue du Lavedan. Il se trouve qu'il est redevable à la Commune de la somme 2 756.94 €.

Par conséquent, il s'engage à solder ses arriérés de loyer en remboursant en 6 fois cette somme d'avril à septembre 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à encaisser pendant 6 mois les chèques de 459.49 €.

2018/26 - Encaissement chèques assurance SMACL - Dégâts des eaux, ancienne gare du Pibeste, Bris de glace véhicule

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que des infiltrations d'eau ont endommagé une partie du local occupé anciennement par M. Darlet. Le sinistre a été déclaré auprès de notre assurance et un chèque de 1 279.80 € nous a été adressé.

Aussi, nous avons reçu un remboursement de 242.00 € concernant une déclaration pour bris de glace du véhicule DOBLO.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à encaisser ces 2 chèques.

2018/27 - Subventions aux associations

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres, décide d'allouer pour l'année 2018, les subventions suivantes :

Association Géopatrimoine Pyrénées	80
Association Cyclo sportive	200
Basket club du Lavedan	150
FNACA	100
Foyer Rural	2400
AS Hautes-Pyrénées Ski Alpin	50
Société de Chasse du Pibeste	200
Coopérative scolaire	800
Tennis Club	250
Aquarelle	50
Actival	20
La montagne enchantée	80
Lycée Argelès-Gazost	450

Octobre rose	50
Musique du Lavedan	100
Montagnards Argelesiens	100
ADMR	100
football – Argelès, Pierrefitte	200
TOTAL	5 380 €

Les crédits sont prévus à l'article 6574 du budget 2018.

2018/28 - Travaux O.N.F.

Monsieur le Maire présente le devis reçu de l'O.N.F. qui comprend les travaux à effectuer en 2018. Le montant est de 962 € H.T.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, donne son autorisation, pour effectuer ces travaux.

2018/29 – Travaux nouvelle Station d'Épuration

A la demande des financeurs, Agence de l'Eau Adour Garonne et du Conseil départemental, Monsieur le Maire indique qu'il convient de mandater le bureau d'étude PRIMA afin de lancer la consultation des entreprises pour les travaux de la nouvelle Station d'Épuration.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- ACCEPTÉ la proposition de Monsieur le Maire et l'autorise à signer tous les documents se rapportant à cette délibération.

2018/30 – Election d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les membres de la Commission d'Appel d'Offres sont élus à la suite du renouvellement général de l'assemblée délibérante et pour la durée du mandat.

Il explique que la commission doit comprendre outre le Maire, son Président, trois membres titulaires et trois membres suppléants élus à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Seule cette commission est compétente pour attribuer les marchés à l'exclusion de toute autre instance, y compris le Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Vu les articles 22 et 23 du Code des Marchés Publics,

Décide de remplacer Monsieur Lucien SASSUS, à la suite de son décès, par Monsieur Yves MAYSTRE.

Les membres titulaires sont donc, à ce jour :

MOURET Simone,
MAYSTRE Yves,

BATTISTON Patrick.

Les membres suppléants sont les suivants :

LACRAMPE Alain,

VERGE Didier,

SOUTRIC Pierre.

2018/31 – Attribution du Marché – Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement

Monsieur le Maire propose le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux relatifs à la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif (lot n° 1).

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite pour le Marché à procédure adaptée « Travaux relatifs à la réhabilitation du réseau d'assainissement collectif ».

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 21 février 2018 à 12 h 00. L'ouverture des plis a eu lieu le 24 février 2018 à 16 h 00 en présence de membre de la commission MAPA. 2 entreprises ont répondu. La commission MAPA, réunie le 2 mars 2018, a effectué l'analyse des plis. La commission propose que soit retenue l'entreprise suivante :

- Entreprise SOGEP – zone industrielle du Toulicou – 65100 ADE pour un montant HT de 349 721.50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **retient** la proposition faite par la commission MAPA et **décide** d'attribuer le marché à Entreprise SOGEP – zone industrielle du Toulicou – 65100 ADE pour un montant HT de 349 721.50 €

2018/32 – Attribution de l'appartement T 4 communal – Villa de la Tour -

À la suite du départ de l'ancien locataire, le logement T4 est redevenu vacant au 30 mars 2018. Il convient donc de choisir des nouveaux locataires.

Après avoir soumis les différentes demandes à la commission logement qui les a étudiés, Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution dudit logement.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal l'attribution de l'appartement n°1, situé au 43B, avenue du Lavedan à Madame Marie-Paule BORDE dont il rappelle les caractéristiques générales : Type T4, Superficie : 90 m², Loyer : 430 €, Charges des communs : payées annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE l'attribution de l'appartement n°1, situé au 43B, avenue du Lavedan à Madame Marie-Paule BORDE à compter du 1^{er} mai 2018, VALIDE la décision de la commission logement pour l'attribution de cette demeure communale au candidat retenu, Madame Marie-Paule BORDE, AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches relatives à ce dossier et à signer toutes les pièces nécessaires

2018/33 – Transfert des abonnements et des consommations d'électricité d'éclairage public au SDE 65

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du SDE 65 modifiés et approuvés par arrêté préfectoral du 5 mai 2017,

Le transfert de la compétence « Eclairage Public » aurait dû s'accompagner du transfert de l'ensemble des charges de ce service et notamment les consommations électriques.

Ainsi, le SDE 65 avait la possibilité de prendre en charge les factures d'électricité en éclairage public pour l'ensemble des communes du Département des Hautes-Pyrénées ayant transféré cette compétence, à l'exception des communes de BAGNERES DE BIGORRE, LANNEMEZAN et TARBES.

Considérant les faits précédemment exposés et après une enquête auprès des collectivités concernées, cette proposition a obtenu l'avis favorable d'une grande majorité d'entre elles.

Considérant la validation de cette procédure de transfert des charges liée à la compétence éclairage public en Comité Syndical du SDE 65 du 15 décembre 2017.

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à transférer les abonnements et consommations liées à l'éclairage public et notamment les consommations électriques.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à régler au SDE 65, sur la base des consommations réelles, la part effective de consommation d'électricité en éclairage public de sa collectivité et à inscrire cette somme préalablement au budget.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec ce projet, étant entendu que le transfert des abonnements et consommations sera effectif au 1^{er} janvier 2019.

2018/34 – Exploitation par SUEZ du système d'alimentation en eau potable et du système d'assainissement de la Commune

Monsieur le Maire donne lecture du contrat de prestation de service envoyé par SUEZ concernant l'exploitation du système d'alimentation en eau potable et le système d'assainissement de la Commune.

Les prestations de base sont rémunérées sur la base de : 10 320 € HT.

Les prestations optionnelles sont rémunérées sur la base des prix HT unitaires suivant :

- Relève de compteurs individuels : 5.30 € HT / unité
- Facture et relation abonné : 12 € HT / unité

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le contrat de prestation de services,

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette délibération.

2018/35 – Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies

Considérant que le SDE 65 demeure le coordonnateur du groupement,

Considérant que le groupement est constitué pour une durée illimitée,

Considérant que la mutualisation permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix,

Considérant que ce groupement présente un intérêt pour la Commune au regard de ses besoins propres et qu'il sera ainsi passé des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents par le Groupement,

Sur proposition de Monsieur le Maire et, après avoir entendu son exposé, le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'autoriser l'adhésion de la Commune d'AGOS-VIDALOS au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, pour une durée illimitée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement joint en annexe et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- D'autoriser Monsieur le Maire à faire acte de candidature aux marchés d'énergies électriques proposés par le groupement suivant les besoins de la Commune,
- D'autoriser le coordonnateur, à solliciter, autant que de besoin, auprès des gestionnaires de réseaux et des fournisseurs d'énergies, l'ensemble des informations relatives à différents points de livraison,
- De s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenue(s), les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la Commune est partie prenante,
- De s'engager à régler les sommes dues au titre des marchés, accords-cadres et marchés subséquents dont la Commune est partie prenante et à les inscrire préalablement au budget

Questions diverses.

- Affaire Borges – Le dossier défense est mis en œuvre par l'avocat Maître Cambot.
- Information SCOT Pyrénées Vallées des Gaves – La CCPVG a validé le début du programme du SCOT.

Feuille de clôture du conseil municipal du 12 avril 2018

2018/ 13 - Adoption du Compte de gestion 2017 – Budget Lotissement de Poume
2018/ 14 - Adoption du Compte administratif 2017 – Budget Lotissement de Poume
2018/ 15 - Adoption du Compte de gestion 2017 – Budget Eau et Assainissement
2018/ 16 - Adoption du Compte Administratif 2017 – Budget Eau et Assainissement
2018/ 17 – Affectation des résultats de l'exercice 2017 – Budget Eau et Assainissement
2018/ 18 – Approbation du budget primitif de l'Eau et de l'Assainissement 2018
2018/ 19 - Adoption du Compte de gestion 2017 – Budget Communal
2018/ 20 - Adoption du Compte Administratif 2017 – Budget Communal
2018/21bis - Affectation des résultats 2017 – Budget principal + reprise du Budget Lotissement

2018/ 22 – Approbation du budget primitif de la Commune

2018/ 23 – Demande de subvention – Agence de l'eau Adour Garonne – Travaux réseaux d'assainissement

2018/24 – Demande de subvention – Conseil Départemental – Travaux réseaux d'assainissement

2018/25 - Encaissement chèques retard sur loyer (appartement n°43B, avenue du Lavedan)

2018/26 - Encaissement chèques assurance SMACL - Dégâts des eaux, ancienne gare du Pibeste, Bris de glace véhicule

2018/27 - Subventions aux associations

2018/28 - Travaux O.N.F.

2018/29 – Travaux nouvelle Station d'Epuration

2018/30 – Election d'un membre de la Commission d'Appel d'Offres

2018/31 – Attribution du Marché – Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement

2018/32 – Attribution de l'appartement T 4 communal – Villa de la Tour -

2018/33 – Transfert des abonnements et des consommations d'électricité d'éclairage public au SDE 65

2018/34 – Exploitation par SUEZ du système d'alimentation en eau potable et du système d'assainissement de la Commune

2018/35 – Adhésion à un groupement de commande pour l'achat d'énergies

<i>ABBADIE Jean-Marc</i>	<i>MOURET Simone</i>	<i>BATTISTON Patrick</i>
<i>LACRAMPE Alain</i>	<i>MAYSTRE Yves</i>	<i>ASELMEYER Yves</i>
<i>LANCIEN Catherine</i> <i>Procuration à P. SOUTRIC</i>	<i>GALCERA Valérie</i>	<i>VERGE Didier</i>
<i>SOUTRIC Pierre</i>		